

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 26 juillet 2018* *à 20h30*

Séance du 26 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six du mois de juillet

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 19 juillet 2018

Date d'affichage : 19 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, GAUTIER Patrick, CHAPELOT Gilles et BOIS Pierre.

Absents excusés : Mr CHARTRAIN Daniel
Mr PRIOUX Sébastien
Mme HOMET Céline

Absents : Mme GASTOUT Sandrine

Monsieur CHARLUTEAU Grégory a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme BENOIST Béatrice qui est remplacée par Mr CHAPELOT Gilles ici présent.

Monsieur CHAPELOT Gilles est officiellement mis en place dans le Conseil Municipal et il siègera dans les mêmes Commissions et Comités Consultatifs que la Conseillère démissionnaire.

Après approbation du compte rendu du 12 avril 2018 par 9 voix pour 1 voix contre et 1 abstention, passage à l'ordre du jour.

PROJET DE CREATION D'UN BÂTIMENT DE SALLES MULTI-ACTIVITÉS

1) Choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'étude par la commission MAPA et les services de la Communauté de Communes des différentes offres reçues concernant le marché de Maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux pour le projet de salles multi-activités. La commission MAPA a retenu l'offre de Mr RETAILLEAU Michel et GUESDON Grégory. Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 9 voix pour et 2 blancs de retenir et de missionner pour la Maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux de la construction de salles multi-activités Mr RETAILLEAU Michel et Mr GUESDON Grégory, pour une offre de 82 500 € HT.

2) Mission du Géomètre pour l'implantation du bâtiment

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu par le géomètre concernant l'implantation 6 points pour la construction du bâtiment de salles multi-activités d'un montant de 1 109,22 € HT et propose de retenir ce devis.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 9 voix pour et 2 blancs, de retenir le devis du Cabinet Géomexpert d'un montant de 1 109,22 € HT concernant l'implantation 6 points pour la construction du bâtiment de salles multi-activités.

3) Choix et mission du cabinet pour l'étude de sol

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'étude par la commission MAPA et les services de la Communauté de Communes des différentes offres reçues concernant le marché d'étude de sol pour le projet de salles multi-activités. La commission MAPA a retenu l'offre de l'entreprise GEODECRION. Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 9 voix pour et 2 blancs de retenir et de missionner pour l'étude de sol de la construction de salles multi-activités le cabinet GEODECRION, pour un devis de 1 500,00 € HT.

4) Choix et mission du cabinet pour le contrôle thermique et acoustique

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'étude par la commission MAPA et les services de la Communauté de Communes des différentes offres reçues concernant le marché du contrôle thermique et acoustique pour le projet de salles multi-activités. La commission MAPA a retenu l'offre de l'entreprise SOCOTEC. Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 9 voix pour et 2 blancs de retenir et de missionner pour le contrôle thermique et acoustique de la construction de salles multi-activités le cabinet SOCOTEC, pour un devis de 1 800,00 € HT.

5) Choix et mission du cabinet pour le contrôle technique

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'étude par la commission MAPA et les services de la Communauté de Communes des différentes offres reçues concernant le marché du contrôle technique pour le projet de salles multi-activités. La commission MAPA a retenu l'offre de l'entreprise SOCOTEC. Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 9 voix pour et 2 blancs de retenir et de missionner pour le contrôle technique de la construction de salles multi-activités le cabinet SOCOTEC, pour un devis de 8 480,00 € HT.

6) Choix et mission du cabinet pour l'étude SPS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'étude par la commission MAPA et les services de la Communauté de Communes des différentes offres reçues concernant le marché de l'étude SPS pour le projet de salles multi-activités. La commission MAPA a retenu l'offre de l'entreprise SOCOTEC. Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 9 voix pour et 2 blancs de retenir et de missionner pour l'étude SPS de la construction de salles multi-activités le cabinet SOCOTEC, pour un devis de 3497,00 € HT.

7) Etude thermique et acoustique + étude contrôle des fluides et électricité : mise en concurrence

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dès que les délais légaux de 10 jours seront écoulés, il faudra lancer avec l'architecte la mise en concurrence pour les études thermique et acoustique du bâtiment, ainsi que celle pour le contrôle des fluides et électricité. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les offres reçues soient étudiées par l'exécutif et les membres de la Commission MAPA et de lui donner pouvoir pour missionner les bureaux d'étude choisis.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 10 voix pour et 1 blanc :

- de lancer la mise en concurrence pour les études thermique et acoustique du bâtiment, ainsi que celle pour le contrôle des fluides et électricité dès que les délais légaux seront écoulés
- de faire étudier les offres reçues par l'exécutif et les membres de la commission MAPA
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour missionner le ou les bureaux d'étude retenus

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE RUE DU BOIS DE MONT : PROJET DE PISTE CYCLABLE ET PIETONNE

Monsieur le Maire rappelle le projet de piste cyclable et piétonne Rue du Bois de Mont qui sera à étudier par le Comité Consultatif Environnement, et propose au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe pour le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique au cas où les acquisitions foncières ne pourraient s'effectuer à l'amiable avec les propriétaires concernés.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 10 voix pour et 1 blanc de lancer la procédure de déclaration d'utilité publique pour le projet de piste cyclable et piétonne Rue du Bois de Mont si les acquisitions foncières nécessaires au projet ne peuvent s'effectuer à l'amiable avec les propriétaires concernés, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entamer les démarches et signer les documents afférents au dossier.

DEVIS ENTRETIEN STATION

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu concernant le curage des boues de la station d'un montant de 1 780,00 € HT. Avant l'épandage une analyse de celles-ci est nécessaire. Monsieur le Maire propose de retenir ce devis.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité des présents, de retenir le devis des Ets BOUGÉ TP d'un montant de 1 780,00 € HT pour le curage et l'évacuation des boues de la station.

TARIFS COMMUNAUX POUR 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une augmentation de 1% ou de 1,5% des tarifs communaux pour 2019. Il est proposé au Conseil Municipal de les augmenter pour 2019 de 1,5%.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 10 voix pour et 1 blanc d'augmenter les tarifs communaux pour 2019 de 1,5% en arrondissant à l'euro le plus proche, sauf pour la garderie, la cantine scolaire et la gravure stèle au jardin du souvenir qui resteront avec 2 décimales.

Les tarifs communaux pour 2019 sont donc :

CONCESSIONS CIMETIERE :

- perpétuelle 231 €
- cinquantenaire 134 €
- trentenaire 67 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM :

- 15 ans 494 €
- 30 ans 876 €

CONCESSIONS CAVURNE :

- 15 ans 365 €
- 30 ans 467 €

GRAVURE STELE JARDIN DU SOUVENIR :

- 10,15 €

LOCATION FOYER COMMUNAL :

- *tarif commune :*
 - 1 journée 180 €
 - 2 journées 275 €
 - vin d'honneur 60 €
 - week-end 335 €
- (à compter du vendredi midi)

- *tarif hors commune :*
 - 1 journée 360 €
 - 2 journées 540 €
 - vin d'honneur 71 €
 - week-end 612 €
- (à compter du vendredi midi)

GARDERIE SCOLAIRE :

- forfait mensuel 23,18 €
- quotidien (exceptionnel) 3,70 €

CANTINE SCOLAIRE :

- le repas pour les familles ayant 1 ou 2 enfants mangeant à la cantine 3,53 €
- le repas pour les familles ayant 3 enfants ou plus mangeant à la cantine 3,43 €
- le repas pour les adultes 5,01 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint, qui expose au Conseil Municipal les subventions aux associations proposées pour 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 9 voix pour, et 2 blancs d'attribuer les subventions aux associations pour 2018 comme suit :

| ASSOCIATIONS | BP 2018 |
|--|-------------------|
| Club de l'Espoir | 207,00 € |
| ANACR (Anciens Combattants 1939/1945) | 45,00 € |
| UNC-AFN de Fresnes | 45,00 € |
| Les amis de la route d'école | 90,00 € |
| Coopérative scolaire (20 € par enfants 102 enfants) | 2 040,00 € |
| Comité des fêtes Hand-Ball | 153,00 € |
| A.F.N.S | 153,00 € |
| Jeunes Sapeurs-Pompiers de Contres | 135,00 € |
| Etincelle | 45,00 € |
| Chambre des Métiers Artisanat BLOIS (3 adolescents 60 X 3) | 180,00 € |
| Association Dominique SAVIO | 45,00 € |
| FNACA CONTRES | 45,00 € |
| DDEN 41 | 30,00 € |
| Subvention exceptionnelle collège de contres (frais bus) | 486,00 € |
| ADMR | 300,00 € |
| TOTAL GENERAL | 3 999,00 € |

TARIFS ENTREE SPECTACLE FESTILLESIME 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint, qui informe le Conseil Municipal du report au 7 septembre 2018 à 20h30 de la représentation théâtrale « Le dernier songe » de Shakespeare, et de la nécessité de prendre une délibération afin de déterminer les tarifs d'entrée. Il est proposé les mêmes tarifs pratiqués dans les autres communes, à savoir 8 € pour les adultes et 5 € pour les étudiants, les séniors et les enfants de moins de 12 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe par 11 voix pour, soit à l'unanimité des présents, les tarifs d'entrée au spectacle théâtrale du 7 septembre 2018 comme suit :

- 8 € pour les adultes
- 5 € pour les enfants de moins de 12 ans, les étudiants et les séniors.

REVISION DU LOYER DE LA MAISON RUE DE LA BIEVRE AU 01 OCTOBRE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la libération au 01 octobre 2018 de la location communale située au 2 Rue de la Bièvre. Suite aux différents travaux effectués dans ce logement, il est proposé de réévaluer le loyer actuel de 521,12 € à 550 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité des présents, de fixer le loyer de la location située au 2 rue de la Bièvre à 550 € à compter du 1^{er} octobre 2018. Celui-ci sera révisable annuellement par indexation sur l'indice de référence des loyers.

CRENEAUX PISCINE ECOLE POUR 2018/2019

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint, qui expose au Conseil Municipal le devis de réservation des créneaux piscine pour l'année scolaire 2018/2019, à savoir 2 classes de 6 créneaux chacune, pour un montant total de 890,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération adopte par 11 voix pour, soit à l'unanimité des présents, le devis de réservation des créneaux piscine à L'ilobulle pour l'année scolaire 2018/2019 d'un montant de 890,40€ TTC.

DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL POUR DES BESOINS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération afin de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial non permanent à temps complet pour pouvoir continuer à recruter et rémunérer les agents contractuels embauchés pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité pour notamment les fonctions suivantes : fauchage, tonte, entretiens et travaux divers.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité des présents, de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Contractuel non permanent à temps complet pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité pour notamment les fonctions suivantes : fauchage, tonte, entretiens et travaux divers.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- De la réunion publique concernant la création des salles multi-activités le 2 août 2018 à 18h30
- Que la passerelle est bien avancée et qu'elle devrait être mise en place fin septembre 2018

Madame RILLET Patricia informe le Conseil Municipal :

- D'une réunion d'information et de prévention au foyer communal à 14h 30, soit le 4 ou le 20 septembre 2018 (date à déterminer), organisée par le Groupe de Prévention et de Contact de la Compagnie de gendarmerie de Romorantin-Lanthenay qui a pour vocation d'informer les habitants (les plus vulnérables) sur les réflexes à avoir concernant les arnaques téléphoniques, internet.., les cambriolages et pour être plus proche des habitants. Le Conseil Municipal retient la date du 20 septembre 2018 pour cette réunion.
- Que le SIEEOM a un projet de création d'une nouvelle déchèterie à Contres en remplacement de celle existante qui est trop petite et dont son emplacement est dangereux. Elle serait située à la sortie de Contres direction Oisly dans la zone de la Bemardière.
- Sur l'avancement du PLUI : actuellement nous en sommes à la phase d'étude plus précise des terrains. La finalisation de ce PLUI est prévue fin 2019.

Monsieur GAUTIER Patrick évoque le projet des Communes voisines de créer une Commune Nouvelle. Monsieur le Maire lui répond qu'il a été informé mais que Fresnes ne souhaite pas décider avant les nouvelles élections municipales. La Commune souhaitant garder son autonomie.

La séance est levée à 22h15

Le Maire,
J.M DYÉ.